



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2019/03

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JANVIER 2019

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA FORMATION CONTINUE

*Vu le code de l'éducation,
Vu le code du travail,
Vu le code de la consommation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne.*

Entendu l'exposé de Mme Viaud, responsable du pôle Formation tout au long de la vie (FTLV) de l'Université Bordeaux Montaigne,

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **11 janvier 2019** réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

après en avoir délibéré,

➡ **décide d'approuver les conditions générales de vente applicables à la formation continue, telles que définies en pièce ci-jointe à la présente délibération.**

Délibéré par le conseil d'administration, le 11 janvier 2019.

Nombre de membres présents	20
Nombre de membres représentés	15
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	35
Nombre de votes pour	35
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le: **31 JAN. 2019**

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le

18 JAN. 2019